



PCAET – Programme d'action



Contact CC Usses et Rhône :

Bérengère Littot

(responsable-env@cc-ur.fr)

Photos : CCUR, OT Rumilly-Albanais

Contact BL évolution :

Rémy Osello

(remy.osello@bl-evolution.com)



Programme d'action 2025-2031

Un programme d'action coconstruit avec tous les acteurs du territoire

Un processus de co-construction ouvert à tous

Le processus d'élaboration du programme d'action de la Communauté de Communes de Usses et Rhône est passé par une phase complète de co-construction avec l'ensemble des acteurs. Pour cela, 5 ateliers d'élaboration ouvert à tous ont été mené sur l'ensemble du territoire durant la période du 1^{er} février au 7 mars 2024.

Les ateliers ont traité les thèmes suivants :

- Habitats et aménagement
- Mobilités et déplacements
- Agriculture, biodiversité et ressource en eau
- Energies renouvelables
- Economie locale : industrie et tertiaire

Le public présent, compris entre 30 et 60 personnes, été composé de citoyens du territoire, d'acteurs économiques, de partenaires et d'associations, d'élus et de techniciens.

Un processus de tri et de définition de la faisabilité des actions

Un premier tri par rapport à l'impact et la facilité de déploiement

A la suite des ateliers, l'ensemble des propositions ont été retravaillées pour aboutir sur un programme d'action concret qui a été soumis à un Comité Pilotage de sélection en juin 2024. A cette occasion, le COPIL a retenu les actions les plus pertinentes au regard de deux critères choisis :

- L'impact de l'action sur le profil air-énergie-climat et environnemental du territoire
- La facilité de déploiement de l'action

Un temps de travail sur la faisabilité des actions

À la suite de ce tri, les actions ont ensuite été soumises aux acteurs techniques qui seront susceptibles de porter les actions ou de les amender pour s'assurer la faisabilité des actions. Le groupe de travail, comprenant divers techniciens et partenaires, s'est réuni en septembre 2024, afin de réaliser une réécriture technique des actions pour les rendre concrètes.

De plus, ce travail a donné lieu à l'identification de la temporalité de déploiement et à la définition des actions phares du programme.

Un dernier tri au regard des budgets à déployer

Le comité de pilotage s'est réuni une dernière fois pour échanger autour du budget global prospectif alloué à chacune des mesures pour réaliser un dernier tri des actions et valider le programme d'action.

Vue d'ensemble du programme d'action

Vue d'ensemble

Le PCAET a pour objectif de renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles afin de positionner le territoire sur cette trajectoire ambitieuse d'ici 2030 et tout au long des 6 années de mise en œuvre du Plan.

Le programme comprend 31 actions et plus de 69 mesures associées

| | |
|---|--------------------|
| Mobilités | 8 actions |
| | ★ 3 actions phares |
| Habitats et aménagement | 3 actions |
| | ★ 1 action phare |
| Agriculture, biodiversité et ressource en eau | 8 actions |
| | ★ 2 actions phares |
| Economie locale | 7 actions |
| | ★ 3 actions phares |
| Energies renouvelables | 5 actions |
| | ★ 1 action phare |

Actions phares : les actions phares sont identifiées comme des actions à fort impact pour le profil air-énergie-climat ou l'environnement du territoire et sont jugées prioritaires dans le programme d'action



Thématique - Mobilités

A. Améliorer l'offre de transports en commun

- ★ A1 Etudier les opportunités régionales

B. Réduire les besoins de déplacement et de l'autosolisme

- ★ B1 Mieux connaître l'écosystème "télé-travaillable"
B2 Limiter les besoins de déplacements pour les achats et valoriser les productions locales
B3 Développer le co-voiturage

C. Développer les mobilités décarbonées

- ★ C1 Développer les bornes de recharge électriques
C2 Sensibiliser et mobiliser sur les mobilités douces (sécurité à vélo, calèche les jours de marchés, journée sans voiture...)
C3 Faciliter la pratique du vélo
C4 Mettre en valeur la marchabilité du territoire

Vue d'ensemble

Thématique - Habitats et aménagement du territoire

D. Renforcer la sobriété énergétique et accélérer la rénovation

D1 Accélérer le rythme de la rénovation

D2 Inciter les habitants à la sobriété énergétique et le changement de systèmes de chauffage

E. Tendre vers un aménagement du territoire exemplaire

E1 Travailler sur un urbanisme qui permettent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Thématique - Agriculture, biodiversité et ressource en eau

F. Soutenir l'agriculture locale

F1 Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques

F2 Mettre en place un PAT et continuer les efforts en approvisionnement de la restauration collective

F3 Développer le maraîchage

G. Préserver la ressource en eau

G1 Améliorer la qualité de l'eau

G2 Développer la sobriété et la récupération d'eau de pluie

G3 Mettre en œuvre une gestion de l'eau concertée et équilibrée

H. Protéger et valoriser la biodiversité

H1 Préserver les milieux naturels

H2 Mobiliser sur la nature

Thématique - Economie locale

I. Impliquer les entreprises dans la transition écologique et valoriser les savoirs faire locaux

I1 Mobiliser les entreprises

I2 Encourager la rénovation dans le tertiaire

I3 Favoriser l'installation d'entreprises du secteur de la transition écologique

I4 Valoriser les savoir-faire locaux

J. Créer une dynamique de sobriété pour l'utilisation de ressources

J1 Réduire les déchets

J2 Développer une économie circulaire au sein du territoire

J3 Réduire l'énergie consommée par l'éclairage artificiel

Thématique - Energies renouvelables

K. Développer des projets d'envergure

K1 Encadrer le développement des EnR et améliorer la connaissance locale

K2 Développer les ombrières sur les parkings

K3 Accompagner le déploiement de la géothermie

L. Faciliter le déploiement des EnR à l'échelle individuelle

L1 Valoriser la filière bois

L2 Accompagner les citoyens et faciliter l'accès à l'installation d'EnR

Guide de lecture des tableaux de synthèse des actions

| Axes | # | Actions | Porteurs | Moyens financiers | Moyens humains |
|----------------|-----------|-------------------|--------------------------------|---|--|
| Titre des axes | N° action | Titre de l'action | Porteurs identifiés dans l'axe | Moyens financiers à développer dans l'axe | Moyens humains à développer dans l'axe |
| | N° action | Titre de l'action | | | |
| | N° action | Titre de l'action | | | |

Précisions sur les moyens financiers



Moins de 10 k€ (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)



Entre 10 et 60 k€ (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur...)



Plus de 50 k€ (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)

A noter que les moyens financiers ont été définis pour chacune des mesures qui composent les actions

Précisions sur les moyens humains



Action ponctuelle ; ~ quelques heures par semaine, ~ 0,05 ETP



Action comprise dans une fiche de poste, ~ 1-2 jours par semaine, ~ 0,5 ETP



Action de plus grande envergure, nécessitant 1 ETP ou plus

A noter que les moyens humains ont été définis pour chacune des mesures qui composent les actions

Calcul de l'évolution du profil énergie à partir des actions retenues pour le plan

Principaux indicateurs d'objectifs stratégiques qui devront être atteints à la fin du PCAET

| Indicateurs d'évolution | Objectifs 2030 / 2020 |
|-------------------------|-----------------------|
| Emissions de GES | ... |
| Consommation d'énergie | ... |
| Polluants | ... |

| Indicateurs d'impact | Objectifs 2031 (données en 2020) |
|----------------------|----------------------------------|
| ... | ... |
| ... | ... |

Synthèse des actions : volet mobilités et déplacements

| Axes | # | Actions | Porteurs | Moyens financiers | Moyens humains |
|--|----|---|------------------------------|-------------------|----------------|
| A. Améliorer l'offre de transports en commun | A1 | Etudier les opportunités régionales | CCUR Région | 1€ | 1 couple |
| B. Réduire les besoins de déplacement et l'autosolisme | B1 | Mieux connaître l'écosystème "télé-travaillable" | CCUR Communes | 3€ | 3 personnes |
| | B2 | Limiter les besoins de déplacements pour les achats et valoriser les productions locales | | | |
| | B3 | Développer le co-voiturage | | | |
| C. Encourager les mobilités décarbonées | C1 | Développer les bornes de recharge électriques | CCUR SYANE Département | 3€ | 1 couple |
| | C2 | Sensibiliser et mobiliser sur les mobilités douces (sécurité à vélo, calèche les jours de marchés, journée sans voiture...) | | | |
| | C3 | Faciliter la pratique du vélo | | | |
| | C4 | Mettre en valeur la marchabilité du territoire | | | |

| Indicateurs dévolutions | Objectifs 2030 |
|-------------------------|----------------|
| Emissions de GES | -29% |
| Consommation d'énergie | -20% |
| NOx | - 69% |

| Indicateurs clés | Objectifs 2030 (données en 2020) |
|--|----------------------------------|
| Part modale transports en commun | +5% (3% en 2020) |
| Baisse des besoins en déplacement | -5% |
| Augmentation du covoiturage | +0,3 personnes/véhicules (1,4) |
| Baisse des transports de marchandises | -8% |
| Part du parc automobile en véhicules bas-carbone | 15% (3%) |
| Part modale en modes actifs (marche et vélo) | +3% (4,3%) |

Synthèse des actions : volet habitats et urbanisme

| Axes | # | Actions | Porteurs | Moyens financiers | Moyens humains |
|---|----|---|-------------------------------|-------------------|----------------|
| D. Renforcer la sobriété énergétique et accélérer la rénovation | D1 | Accélérer le rythme de la rénovation | CCUR ANAH Communes | | |
| | D2 | Inciter les habitants à la sobriété énergétique et le changement de systèmes de chauffage | | | |
| E. Tendre vers un aménagement du territoire exemplaire | E1 | Travailler sur un urbanisme qui permettent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique | CCUR Communes Syr'Usses | | |

| Indicateurs d'objectif | Objectifs 2030 |
|------------------------|----------------|
| Emissions de GES | -50% |
| Consommation d'énergie | -23% |
| COVNM | -58% |
| PM2.5 | -72% |
| PM10 | -73% |

| Indicateurs clés | Objectifs 2030 (données en 2020) |
|--|----------------------------------|
| Rénovations des logements | 30% |
| Foyers sensibilisés aux bonnes pratiques | 50% |
| Part des chauffages au fioul supprimés | 45% |
| Autres systèmes de chauffage rénovés | 10% |

Synthèse des actions : agriculture, ressource en eau et biodiversité

| Axes | # | Actions | Porteurs | Moyens financiers | Moyens humains |
|--|----|--|-------------------------------|-------------------|----------------|
| F. Soutenir l'agriculture locale | F1 | Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques | CASMB CCUR | | |
| | F2 | Mettre en place un PAT et continuer les efforts en approvisionnement de la restauration collective | | | |
| | F3 | Développer le maraîchage | | | |
| G. Préserver la ressource en eau | G1 | Améliorer la qualité de l'eau | Syr'Usses CCUR Communes | | |
| | G2 | Développer la sobriété et la récupération d'eau de pluie | | | |
| | G3 | Mettre en œuvre une gestion de l'eau concertée et équilibrée | | | |
| H. Protéger et valoriser la biodiversité | H1 | Préserver les milieux naturels | Syr'Usses CCUR Communes | | |
| | H2 | Mobiliser sur la nature | | | |

| Indicateurs d'objectif | Objectifs 2030 |
|------------------------|----------------|
| Emissions de GES | -12% |
| Consommation d'énergie | -25% |
| NH3 | -36% |

| Indicateurs clés | Objectifs 2030 (données en 2020) |
|--|----------------------------------|
| Augmentation de la séquestration carbone | +25% |
| Exploitations ayant évoluées vers des techniques plus favorables | 50% |

Synthèse des actions : économie locale

| Axes | # | Actions | Porteurs | Moyens financiers | Moyens humains |
|---|----|---|----------------------------------|-------------------|----------------|
| I. Impliquer les entreprises dans la transition écologique et valoriser l'économie locale | I1 | Mobiliser les entreprises | CCUR Communes CCI CMA | | |
| | I2 | Encourager la rénovation dans le tertiaire | | | |
| | I3 | Favoriser l'installation d'entreprises du secteur de la transition écologique | | | |
| | I4 | Valoriser les savoir-faire locaux | | | |
| J. Créer une dynamique de sobriété pour l'utilisation de ressources | J1 | Réduire les déchets | CCUR SIVALO-CITEO Communes | | |
| | J2 | Développer une économie circulaire au sein du territoire | | | |
| | J3 | Réduire l'énergie consommée par l'éclairage artificiel | | | |

| Indicateurs d'objectifs | | Objectifs 2030 |
|-------------------------|------------------------|----------------|
| Industrie | Emissions de GES | -57% |
| | Consommation d'énergie | -5% |
| | NOx | -69% |
| | SOx | -77% |
| Tertiaire | Emissions de GES | -37% |
| | Consommation d'énergie | -20% |

| Indicateurs clés | | Objectifs 2030 (données en 2020) |
|---|--|----------------------------------|
| Bâtiments tertiaires rénovés | | 25% |
| Suppression des chauffages au fioul dans le tertiaire | | 25% |
| Points lumineux rénovés | | 65% |

Synthèse des actions : énergies renouvelables

| Axes | # | Actions | Porteurs | Moyens financiers | Moyens humains |
|------|----|---|----------------------------------|-------------------|----------------|
| | K1 | Encadrer le développement des EnR et améliorer la connaissance locale | CCUR Communes SYANE CNR | | |
| | K2 | Développer les ombrières sur les parkings | | | |
| | K3 | Accompagner le déploiement de la géothermie | | | |
| | L1 | Valoriser la filière bois | CCUR ONF, CNPF | | |
| | L2 | Accompagner les citoyens et faciliter l'accès à l'installation d'EnR | | | |

| Indicateurs d'objectifs | Objectifs 2030 |
|--|----------------------------------|
| Hydroélectricité | Maintenir la production actuelle |
| Autres vecteurs d'énergie renouvelable | +30 GWh supplémentaires |

| Indicateurs clés | Objectifs 2030 (données en 2020) |
|--|----------------------------------|
| Production d'énergie par le solaire | 18,3 GWh (3 GWh en 2020) |
| Production d'énergie par la biomasse | 52 GWh (45 GWh en 2020) |
| Production de chaleur par géothermie/aérothermie | 18 GWh (15 GWh) |
| Hydroélectricité | Maintenir l'existant |
| Méthanisation | 10 GWh (6 GWh en 2020) |

Les fiches-actions

Titre de la thématique

Titre de l'axe

1. Action n°1

- Détail de la mesure

2. Action n°2

Préconisations environnementales :

Focus sur certaines préconisations phares



Actions phares identifiées par une étoile

Bénéfices attendus de l'action, évalués de 0 à 3 :

3 barres : impact important

0 barre : pas d'impact

Ces critères ont notamment permis de prioriser les actions. Ils sont évalués à partir des potentiels identifiés dans le diagnostic, des mesures présentes dans la fiche, et de certains indicateurs de suivi

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Baisse émissions NOx

Titre de l'axe



Indicateurs qui permettent de suivre l'avancement de la mise en œuvre.
Ces indicateurs sont connus de l'acteur qui met en œuvre l'action.

Les objectifs permettent de calibrer l'intention portée par le PCAET à l'année 2030

Titre de l'axe

1. Action n°1

- Détail de la n

Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, **garant de son bon avancement.**



2. Action n°2

Différents rôles peuvent être adoptés par la CCUR :

- Pilotage** : CCUR garante de l'action, mise en œuvre de moyens humains & financiers
- Animation** : besoin de moyens humains essentiellement
- Suivi** : peu de temps à investir pour la CCUR, suivi régulier de l'avancement des autres acteurs
- Mobilisation** : rôle de mise en relation de divers acteurs pour que l'action soit menée à bien

Porteur



Rôle de la collectivité



Partenaires

Acteurs directement **impliqués** ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action



Période de démarrage des mesures

2025-2028 :
2028-2031 :

Moyens
Humains :
Financiers :



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Temporalité de mise en œuvre des mesures :
2025-2028 : **prioritaire**, à engager avant mi-2028
2028-2031 : **moyen terme** : à engager entre mi-2028 et 2031

Estimation des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre de l'action, **répartis entre le porteur et les partenaires**

Moyens humains :

- Action ponctuelle, ~ quelques heures par semaine, ~ 0,05 ETP
- Action comprise dans une fiche de poste, ~ 1 jour par semaine, ~ 0,2 ETP
- Action de plus grande envergure, nécessitant 1 ETP ou plus

Moyens financiers :

- Petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication, < 10 k€/an
- Accompagnement pour la mise en œuvre, étude, schéma directeur... entre 10 k€/an et 50 k€/an
- Investissements nécessaires, travaux, infrastructures... > 50 k€/an

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Baisse émissions NOx

Suivi et gouvernance



Le suivi au service de l'évaluation du plan climat-air-énergie

Préalablement à la démarche d'évaluation, le suivi consiste à **quantifier l'avancement** des actions identifiées dans le programme d'action.

Il s'agira de rechercher les données correspondant aux indicateurs de suivi présentés dans les fiches actions, et de les comparer aux objectifs opérationnels fixés pour la période.

Toute autre donnée complémentaire pouvant donner un aperçu de l'avancement de l'action pourra également être incluse, même des données plus qualitatives.

L'objectif de cette quantification est d'avoir un point de repère par rapport auquel l'impact de l'action pourra être étudié. En effet, si des difficultés ont conduit à une prise de retard sur l'avancement d'une action, et que celle-ci n'a été réalisée qu'à 50%, il faudra en tenir compte dans le jugement sur l'efficacité de l'action et ne pas s'attendre à constater via les indicateurs d'impact la progression prévue.

Le suivi général est piloté par le comité de suivi PCAET de la CCUR, qui s'appuie sur l'ensemble des **communes** et les **chefs de service**. Ces derniers doivent faciliter la collecte en fournissant une information qualitative et quantitative et des données fiables.

Le suivi vise à mesurer la mise en œuvre de façon annuelle, et alimentera l'évaluation en cas d'éventuels écarts par rapports aux objectifs fixés.

La DDT pourra être intégrée aux réunions de suivi du PCAET.

Un suivi annuel, opérationnel et participatif

Le comité de suivi est composé d'une personne référente une et des chefs de service des communes. Il assure le suivi général du Plan Climat et se réunit au moins une fois par an.

Afin de poursuivre sa démarche de mobilisation, la CCUR met en place des **comités techniques**. Ils regroupent les services et partenaires techniques et se réunissent deux fois par trimestre en moyenne (avec des thématiques tournantes), ce qui permet à chaque axe stratégique d'être traité une fois par an. Ces comités se basent sur les ateliers techniques du PCAET et assurent le suivi opérationnel des actions de toutes les thématiques (à l'aide du tableau de suivi notamment). Ils permettent des prises de décision opérationnelles.

Outil : Un tableau de suivi des actions compile les indicateurs à collecter pour **les actions du PCAET**. Il est mis à jour annuellement par la personne référente du PCAET au sein des services de la CCUR.



Indicateurs pour suivre et évaluer le Plan Climat

Définition d'indicateurs

La communauté de communes d'Usses et Rhône s'est dotée d'indicateurs de suivi de l'avancement sur chaque action, ainsi que d'indicateurs d'impact pour chaque axe stratégique.

- **Les indicateurs de suivi** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action ;
- **Les indicateurs d'impact** : ils permettent d'estimer l'impact des actions mises en œuvre ;

L'agrégation de ces indicateurs doit permettre de piloter au plus près le PCAET et de pouvoir faire les ajustements nécessaires. Ils permettent d'anticiper les problématiques et de corriger le PCAET sans attendre la fin du premier volet.

Le travail de collecte est *a minima* annuel. **S'il est important de réaliser le suivi, celui-ci ne doit pas prendre le pas sur la mise en œuvre opérationnelle du plan.**

Ces indicateurs sont déclinés par axe et par action, et rassemblés dans un **tableau de bord**. Ils ont été définis lors de la définition des actions. Ils ne sont pas exhaustifs mais correspondent à l'objectif majeur d'une action ou d'un axe du Plan Climat Air Énergie Territorial. L'interlocuteur ressource ou le porteur sont précisés dans le tableau de bord pour chaque indicateur.

Une évaluation de l'efficacité des actions à 3 et à 6 ans

Afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, la CCUR se basera sur plusieurs éléments :

- **Les données globales climat-air-énergie du territoire** : consommations d'énergie par secteur, émissions de gaz à effet de serre par secteur, indicateurs de qualité de l'air, fournis par l'observatoire régional. Ces données seront comparées avec la trajectoire visée par le territoire pour respecter ses objectifs à 2030 (points d'étape à 2028 et 2031).
- **Les indicateurs d'impact** sur le territoire, correspondant aux objectifs opérationnels fixés pour le territoire :
 - Le nombre de logements rénovés
 - La part modale des transports en commun et du vélo
 - La consommation de denrée alimentaires locales
 - ...

Ces indicateurs et objectifs associés sont définis pour chacun des axes stratégiques (voir fiches actions).

- **La comparaison entre l'atteinte des objectifs visés et les moyens humains et financiers alloués pour la mise en œuvre des actions.**

Les fiches actions du programme

Rappels des grands principes



Les principaux résultats du diagnostic



47% hors Ferropem



44% hors Ferropem



36% des émissions de NOx

Le secteur de la mobilité repose essentiellement sur la voiture : 57% des ménages possèdent au moins 2 voitures et plus de 87% des trajets domicile-travail sont faits en voiture. Les principaux flux domicile-travail sur le territoire sont à destination de Genève et Annecy.



Les objectifs fixés

| Indicateurs | Objectifs 2030 |
|------------------------|----------------|
| Emissions de GES | -29% |
| Consommation d'énergie | -20% |
| NOx | - 69% |

Les pratiques de mobilité actuelles représentent un enjeu prioritaire pour notre territoire ce qui implique que les alternatives sont étudiées finement, et les potentialités de report modal sont identifiées, amenant à plus long terme une politique de mobilité plus douce et partagée.



Les actions définies :

A. Améliorer l'offre de transports en commun



A1

Etudier les opportunités régionales

B. Réduire les besoins de déplacement et de l'autosolisme



B1

Mieux connaître l'écosystème "télé-travaillable"

B2

Limiter les besoins de déplacements pour les achats et valoriser les productions locales

B3

Développer le co-voiturage

C. Développer les mobilités décarbonées



C1

Développer les bornes de recharge électriques

C2

Sensibiliser et mobiliser sur les mobilités douces (sécurité à vélo, calèche les jours de marchés, journée sans voiture...)

C3

Faciliter la pratique du vélo

C4

Mettre en valeur la marchabilité du territoire

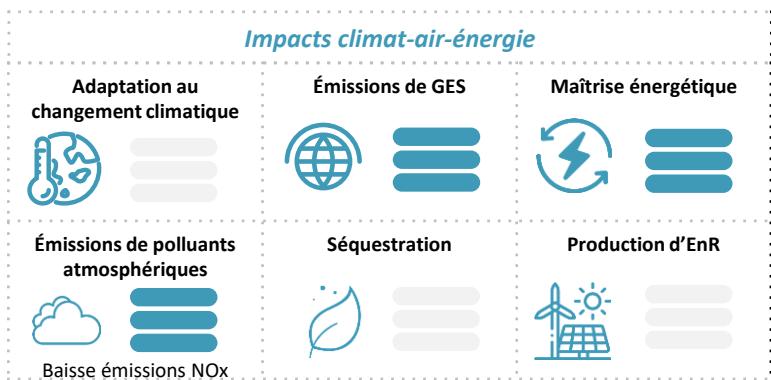
A. Améliorer l'offre de transports en commun

A1. Etudier les opportunités régionales

1. Être acteur dans la demande auprès de la Région pour améliorer le service local de transport en commun
2. Réaliser une étude des besoins auprès des publics et identifier les opportunités de développement (péibus, transport à la demande...)
3. Demander le rallongement de la ligne et l'arrêt du Léman Express
4. Mettre en œuvre une coopération et développer une offre de transports en commun avec l'Interco Terre Valserhône et la Région.



| | | Rôle de la collectivité |
|--|--------------------|---|
| | Porteurs | Pilotage, suivi et mobilisation |
| | Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> - Interco Terre Valserhône - Région - Leman Express - Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc |
| | Calendrier | 2025-2028 : A1 |
| Moyens | | Humains : 0,2 ETP Financiers : ± 7,5K€ |
| Ressources sur lesquelles s'appuyer | | |



| Indicateurs suivis annuellement | Objectifs fixés |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles lignes de transport en commun - Etude sur les besoins réalisée - Démarches pour l'arrêt du Léman Express mises en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter de ± 5% la part modale des transports en commun - S'inscrire dans une démarche de plaidoyer pour maximiser les possibilités de transport en commun |

B. Réduire les besoins de déplacement et l'autosolisme

B1. Mieux connaître l'écosystème "télé-travaillable"

1. Réaliser un sondage auprès des transfrontaliers pour connaître les besoins et les possibilités en matière de télétravail
2. Mettre en place un espace de coworking test

B2. Limiter les besoins de déplacements pour les achats et valoriser les productions locales

1. Encourager la mise en place d'AMAP et de systèmes de « lockers maraîchers » de productions nourricières locales (en lien avec PAT)
2. Poursuivre le maintien des services de proximité et des professionnels de santé

B3. Développer le covoiturage

1. Mettre en place des aires de co-voiturage à l'extérieur des villes, en limitant l'artificialisation des sols
2. Capitaliser et informer le public sur l'application de référence (blablacar daily)
3. Réaliser des animations sur le co-voiturage et étudier un système de gratification

Préconisations environnementales : Veiller à conserver ou créer des espaces végétalisés pour intégrer dans le paysage les nouvelles infrastructures et en dehors de zonages de préservation de la biodiversité. De plus, favoriser l'utilisation de matériaux adaptés et perméables afin de réduire les ruissellements ainsi que la réutilisation et l'adaptation d'espaces artificialisés existants (parkings, friches) pour l'implantation de nouvelles aires et constructions.

Impacts climat-air-énergie



22

|  | Porteur - CCUR - Communes |
|--|---|
|  | Partenaires - CCI, CMA - CASMB - Associations locales sur la mobilité - Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc |
|  | Calendrier 2025-2028 : B3 2028-2031 : B1 et B2 |
|  | Moyens B1 : 0,2 ETP - ± 11,5 k€ B2 : 0,6 ETP - ± 16,5 k€ B3 : 0,2 ETP - ± 195 k€ |
| | Ressources sur lesquelles s'appuyer - Enquête sur les besoins en matière de télétravail réalisée sur le pôle métropolitain Genevois |

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de professionnels de santé et diversité des commerces de proximité
- Nombre d'AMAP et de points de vente directe de production locale
- Nombre d'espaces de co-working et leur fréquentation
- Nombre de places de covoiturage supplémentaires et leur affluence
- Nombre d'animations sur le co-voiturage organisées et d'utilisateurs de l'application

Objectifs fixés

- réduire de 5% les besoins en déplacements
- augmenter de 0,3 le nombre de personne par véhicule
- réduire de 8% les besoins en transports de marchandise
- 75 places co-voiturage en plus
- 1 animation /2ans (B2 et B3)
- 10 places de co-working déployées

C. Encourager les mobilités décarbonées

C1. Décarboner les véhicules particuliers, professionnels et les flottes des collectivités

1. Veiller à l'application du schéma du syndicat de l'énergie par la mise à disposition et la viabilisation des terrains
2. Informer les bailleurs et les structures privées sur le développement des bornes IRVE et d'autres formes de carburants alternatifs
3. Encourager le développement les flottes de véhicules décarbonées dans les collectivités en mobilisant les fonds verts

C2. Sensibiliser et mobiliser sur les mobilités douces (intervention dans les écoles sur la sécurité, calèche les jours de marchés, défi journée « sans voiture »,...)

C3. Faciliter la pratique du vélo



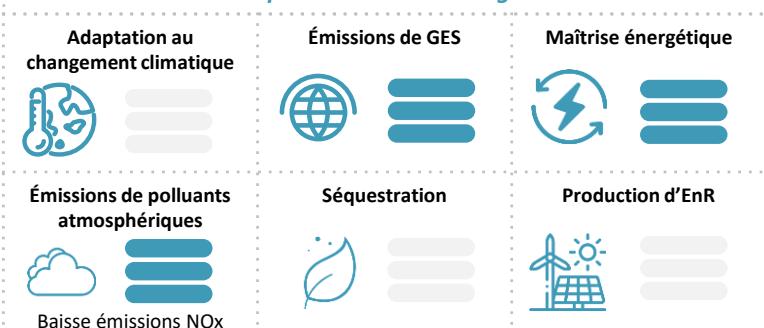
1. Tracer des bandes cyclables sur les axes principaux
2. Développer le stationnement vélo et mettre à disposition des équipements (gonfleurs)
3. Continuer le travail entrepris dans le cadre de la Via Rhôna et de la V62 et valoriser les projets (signalétiques, équipements, ...) auprès du public

C4. Mettre en valeur la marchabilité du territoire

1. Valoriser les actions menées sur l'entretien des sentiers de randonnée par le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées)

Préconisations environnementales : Préférer la réutilisation et l'adaptation de voies existantes pour la création de nouvelles voies cyclables et travailler sur l'insertion paysagère de ces nouvelles infrastructures en maintenant les éléments.

Impacts climat-air-énergie



| | | Rôle de la collectivité |
|--|----------------|---------------------------------|
| | Porteur | Pilotage, suivi et mobilisation |
| Partenaires | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - CCUR - SYANE - Département | | |
| Calendrier | | |
| 2025-2028 : C1, C3 | | Moyens |
| 2028-2031 : C2 | | C1 : 0,1 ETP - ±20 k€ |
| <i>Action déjà en cours : C4</i> | | C2 : 0,2 ETP - ±3 K€ |
| | | C3 : 0,1 ETP - ±835 k€ |
| | | C4 : 0,1 ETP - ±4,5 k€ |
| Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer | | |
| Schéma du syndicat de l'énergie ; Travaux en cours sur la Via Rhôna et la V62 ; PDIPR | | |
| Subventions régionales pour les véloroutes et départementales | | |
| Soutien financiers de la Syane pour l'application du schéma de l'énergie | | |

| Indicateurs suivis annuellement | Objectifs fixés |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bornes installées et évolution de leur affluence - Nombre d'actions de sensibilisation aux mobilités douces réalisées - Nombre de bandes cyclables tracées - Nombre de stationnements vélo et d'équipements installés | <ul style="list-style-type: none"> - 15% du parc est un véhicule à faible émission - Augmentation de 3% de la part modale des déplacements en mobilité douce (marche et vélo) - Augmentation de la pratique de l'éco-conduite de 4%/an - +150 places de stationnement vélo - 20km de bandes cyclables tracées - Identification optimale de la Via Rhôna |

Rappes des grands principes



Les principaux résultats du diagnostic



38% hors Ferropem



15% hors Ferropem



72% des COVNM, 64% PM2.5 et 49% des PM10

Le parc résidentiel sur le territoire est en majorité composé de logements du milieu 20^{ème} siècle, qui sont par conséquent énergivores et mal isolés. De plus, une part significative des logements de la CCUR repose sur les énergies fossiles pour le chauffage (25% au fioul), premier poste de consommation et d'émissions du résidentiel.



Les actions définies :

D. Renforcer la sobriété énergétique et accélérer la rénovation



D1

Accélérer le rythme de la rénovation

D2

Inciter les habitants à la sobriété énergétique et le changement de systèmes de chauffage

E. Tendre vers un aménagement du territoire exemplaire

E1

Travailler sur un urbanisme qui permettent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique



Les objectifs fixés

| Indicateurs | Objectifs 2030 |
|------------------------|----------------|
| Emissions de GES | -50% |
| Consommation d'énergie | -23% |
| COVNM | -58% |
| PM2.5 | -72% |
| PM10 | -73% |

La rénovation des bâtiments existants et l'exemplarité des nouvelles constructions sont des défis à relever pour accélérer la transition écologique sur notre territoire

D. Renforcer la rénovation et la sobriété énergétique

D1. Accélérer le rythme de la rénovation des particuliers et des collectivités



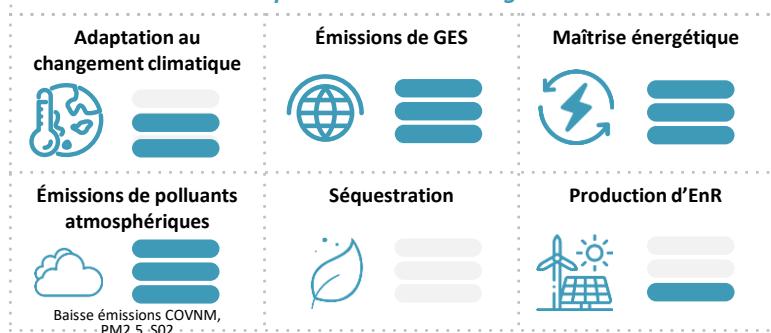
1. Répartir la permanence de rénovation sur l'ensemble du territoire et augmenter sa fréquence (passage à deux permanences par semaine)
2. Communiquer sur les avantages de la rénovation et les services proposés aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités en mobilisant le conseil énergie du SYANE et les aides associées (ACTEE, conseils en énergie de la CCI, ...)
3. Rendre moins contraignant l'accès aux aides financières par la communication sur les certificats d'économies d'énergie (CEE) et la centralisation possible par la collectivité (à l'étude)
4. Relayer les acteurs privés locaux qui peuvent accompagner les citoyens et les entreprises dans la rénovation (en lien avec l'action annuaire local et la liste France Rénov)

D2. Inciter les habitants à la sobriété énergétique et au changement des systèmes de chauffage

1. Réaliser un guide et des ateliers à destination des habitants pour valoriser la sobriété et les systèmes de chauffage innovants (méthode passive et méthode active)

Préconisations environnementales : Sensibiliser via une plaquette sur la bonne gestion de la faune urbaine lors des travaux, créer une charte faibles nuisances fixant des objectifs environnementaux (diagnostic écologique avant travaux, création d'habitats favorables à la faune urbaine...) à faire signer à l'ensemble des parties prenantes, sensibiliser aux bons comportements d'utilisation du chauffage et à la circulation de l'air intérieur. Communiquer sur les questions de gestion et de valorisation de déchets issus de la rénovation, questionner l'intégration paysagère.

Impacts climat-air-énergie



| | | Rôle de la collectivité |
|---|--------------------|---|
| | Porteur | CCUR ANAH |
| | Partenaires | France Rénov CCI, CMA ANAH Service local de l'énergie de l'association ASDER (transition énergétique) |
| | Calendrier | 2025-2028 : D1 2028-2031 : D2 |
| Moyens | | D1 : 0,5 ETP - ±52,5 k€ D2 : 0,2 ETP - ±5 k€ |
| Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer | | Ressources documentaires de l'ASDER ; Plateformes d'Enedis / GRDF à destination des particuliers et des collectivités afin de suivre les consommations d'énergie ; Guide de l'ADEME sur les CEE pour les collectivités ; annuaire France Rénov et annuaires communaux |

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre d'heures de permanence de rénovation par semaine
- Nombre de dossiers de rénovation accompagnés
- Nombre d'actions de communications sur la rénovation
- Nombre d'ateliers de sensibilisation menés et nombre de participants
- Nombre de certificats d'énergie mis en œuvre
- 30% des logements les plus consommateurs sont rénovés (env. 400-450 log./an chiffres modulable)
- 50% des foyers sont sensibilisés aux pratiques économie
- 45% des chauffages au fioul sont remplacés
- 10% des autres systèmes de chauffages carbonés sont rénovés et efficaces

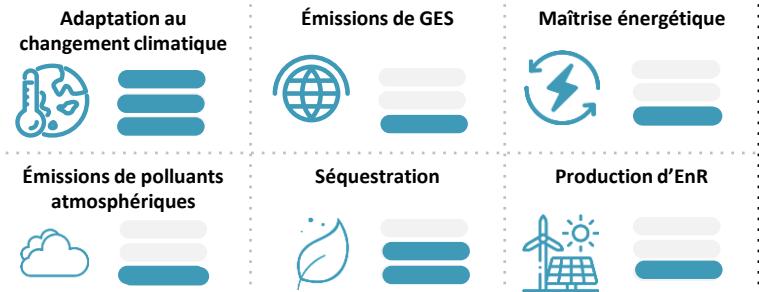
E. Tendre vers un aménagement du territoire exemplaire

E1. Travailler sur un urbanisme permettant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

1. Créer une culture du risque par la production d'un DICRIM et sensibiliser la population en s'appuyant sur les documents existants (PPR, carte d'aléas, plan de sauvegarde...)
2. Limiter le ruissellement urbain et renforcer l'infiltration de l'eau par la mise en place de revêtements perméables (exemples : parkings, cours d'écoles...) et de retenues collinaires et replanter des arbres endémiques sur le territoire
3. Porter une réflexion dans les révisions des PLU pour favoriser un urbanisme durable (EnR, matériaux et des solutions bioclimatiques, création d'espaces végétalisés, solutions fondées sur la nature...) qui devront être traduits dans les documents (règles, OAP, ...)
4. Assurer un accès à des zones de rafraîchissement (forêts, bases de loisir, berges des cours d'eau) en garantissant des actions de moindre impact environnemental
5. Les bâtiments neufs, en plus des obligations RE2020 exigeantes devront respecter les engagements des documents d'urbanisme pour favoriser un urbanisme durable

Préconisations environnementales : Veiller à l'impact cumulé des retenues collinaires sur la modification du cycle de l'eau (uniquement par ruissellement, bras de déconnexion de juin à septembre) et les pollutions. De plus, pour les actions de végétalisation, élaborer une palette de végétaux avec des essences locales et adaptées via à vis du changement climatique, avec un point de vigilance sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

Impacts climat-air-énergie



| | | Rôle de la collectivité |
|---|--------------------|---|
|  | Porteur |  Pilotage et mobilisation - CCUR - Communes et PLU - Syr'Usses |
|  | Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau - Syr'Usses |
|  | Calendrier | 2025-2028 : 2028-2031 : |
| Moyens | | E1 : 0,5 ETP - ±570 k€ |
| Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer | | Documents de sensibilisation et d'encadrement des risques naturels (PPR, Plan intercommunal de sauvegarde...), recommandations du SRADDET et du ScoT ; Fonds Vert ; Ressources documentaires du CEREMA et de l'ADEME sur la désimperméabilisation et la renaturation des sols |

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de sensibilisations aux risques réalisées
- Taux de surfaces désimperméabilisées et consommation foncière
- Nombre de zones de rafraîchissement accessibles sur le territoire
- Nombre de PLU intégrant des principes d'urbanisme durable

Objectifs fixés

- Les documents d'urbanismes révisés prennent en compte le développement d'un aménagement favorable à l'atténuation et l'adaptation
- 4500 m² d'espaces imperméables renaturés

Rappes des grands principes



Les principaux résultats du diagnostic

5% hors Ferropem

35% hors Ferropem

97% des émissions de NH3

Le territoire Usses et Rhône est en majorité couvert de surfaces agricoles (49%), dont les ¾ sont dédiées aux prairies et fourrages, et le reste aux cultures. L'élevage bovin constitue ainsi le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre du secteur. Les filières biologiques et agroécologiques sont peu présentes, et l'utilisation d'intrants est importante.



Les objectifs fixés

| Indicateurs | Objectifs 2030 |
|------------------------|----------------|
| Emissions de GES | -12% |
| Consommation d'énergie | -25% |
| NH3 | -36% |

Nos modes de production agricoles évoluent pour se préparer aux enjeux du changement climatique, en mettant en avant nos savoirs-faires locaux pour reconnecter production et consommation locale, par le renforcement du lien entre agriculteurs et consommateurs. L'eau qui façonne notre territoire mérite toute notre attention, notamment face aux évolutions du climat, et la Nature représente une solution solide pour notre adaptation.



Les actions définies :

F. Soutenir l'agriculture locale

- F1 Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques
- F2 Mettre en place un PAT et continuer les efforts en approvisionnement de la restauration collective
- F3 Développer le maraîchage

G. Préserver la ressource en eau

- G1 Améliorer la qualité de l'eau
- G2 Développer la sobriété et la récupération d'eau de pluie
- G3 Mettre en œuvre une gestion de l'eau concertée et équilibrée

H. Protéger et valoriser la biodiversité

- H1 Préserver les milieux naturels
- H2 Mobiliser sur la nature

F. Soutenir l'agriculture locale

F1. Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques

1. Relayer les services proposés par la CASMB pour sensibiliser et former les agriculteurs sur l'adaptation des pratiques, la transmission d'exploitation ...
2. Favoriser l'émergence d'un réseau agricole sur le territoire pour échanger sur les bonnes pratiques et faire des retours d'expériences

F2. Mettre en place un PAT et continuer les efforts en approvisionnement de la restauration collective

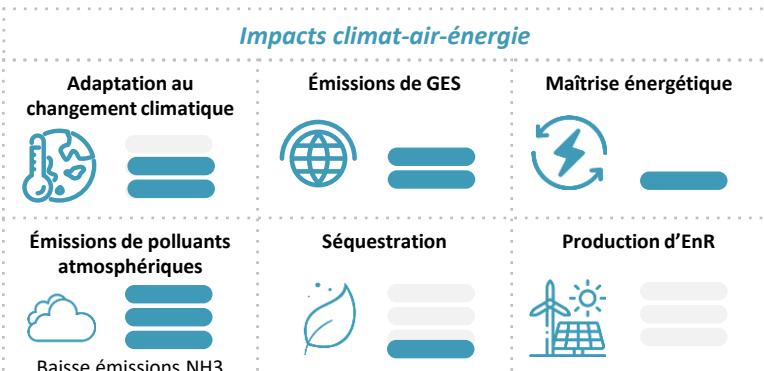
1. Poursuivre les études d'offres pour une alimentation locale et de saison dans la restauration collective en lien avec la loi EGALIM
2. Mettre en valeur le concours SIVALOR anti-gaspillage dans la restauration scolaire

F3. Développer le maraîchage

1. Déployer une logique d'acquisition et de redistribution des terres afin de favoriser le développement des productions nourricières (acquisition de terres, centralisation, distribution contrôlée, ...) en lien avec la CA

Préconisations environnementales :

Pas de préconisations particulières



28

| Porteur | Rôle de la collectivité |
|--|-------------------------------|
| - CASMB - CCUR | Pilotage, suivi, mobilisation |
| Partenaires | |
| - ADABIO (association agriculture biologique), SYVALOR (F2) | |
| - Réseau AMAP 74 (F2) | |
| - CASMB, CIVAM, DRAAF (F) | |
| - Association Terre de Lien (pour le développement du maraîchage) (F3) | |
| Calendrier | Moyens |
| 2025-2028 : F1, F2 | F1 : 0,2 ETP - ±2,5 k€ |
| 2028-2031 : F3 | F2 : 0,3 ETP - ±45 k€ |
| Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer | |
| Groupe de travail et plan d'adaptation au changement climatique de la CASMB, plateforme France PAT | |

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre d'agriculteurs et nombre d'installations pluriannuelles
- Nombre de participants aux réunions et formations organisées par la CASMB
- Nombre d'écoles proposant une alimentation locale et bio / atteinte des objectifs EGALIM
- Indicateurs du PAT
- Nombre de terres acquises à destination du maraîchage

Objectifs fixés

- la baisse d'intrants concerne près de la moitié des exploitations
- la moitié des exploitations développent des techniques favorables à la réduction des émissions de GES
- la séquestration dans les espaces agricoles augmente de 25%
- Réduction de 8% des transports de marchandises
- Un PAT et animations associées

G. Préserver la ressource en eau

G1. Améliorer la qualité de l'eau

1. Mettre en place un SAGE sur le bassin versant des Usses en lien avec les intercommunalités du bassin versant des Usses
2. Restaurer les qualités écologiques et l'état chimique des cours d'eau par des travaux spécifiques à travers le contrat de rivière

G2. Développer la sobriété et la récupération d'eau de pluie



1. Mener des réflexions dans les PLU lors de leur révision pour identifier des solutions pour récupérer l'eau de pluie
2. Accompagner les particuliers et communiquer sur la mise en place de systèmes de récupération en lien avec le Syr'Usses (subventions existantes, vente de bacs de récupération...)

G3. Mettre en œuvre une gestion de l'eau concertée et équilibrée

1. Capitaliser les résultats de l'étude menée par le Syr'Usses sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et étudier les possibilités d'actions concrètes
2. Participer aux concertations sur la question de l'eau en lien avec le PTGE
3. Etudier la faisabilité de la mise en place d'une tarification progressive

Préconisations environnementales :

Pas de préconisations particulières

Impacts climat-air-énergie



| | Porteur - Syr'Usses - CCUR |
|--|--|
| | Rôle de la collectivité Pilotage, animation, suivi, mobilisation |
| | Partenaires - Agence de l'eau - Syr'Usses - Intercommunalités du bassin versant des Usses |
| | Calendrier 2025-2028 : G2 2028-2031 : G1 En cours : G3 |
| | Moyens G1 : 0,3 ETP - ± 50 k€ G2 : 0,2 ETP - ± 1,5 k€ G3 : 0,4 ETP - ± 5 k€ |
| | Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer PTGE des Usses, Etude sur l'impact du changement climatique du SYR'Usses réalisée en 2023 |

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de PLU modifiés intégrant la récupération de l'eau de pluie
- Nombre de récupérateurs d'eau de pluie achetés grâce aux subventions
- Evaluation du contrat des milieux et du PTGE des Usses
- Evolution des consommations AEP
- Etats quantitatif, chimique et écologique des masses d'eau

Objectifs fixés

- Augmentation de la récupération de l'eau
- Baisse de la consommation d'eau potable
- Augmentation de l'infiltration de l'eau dans les sols à la parcelle
- Etude pour la mise en place d'un SAGE (budget partagée avec les autres intercos du BV des Usses)

H. Protéger et valoriser la biodiversité

H1. Préserver les milieux naturels

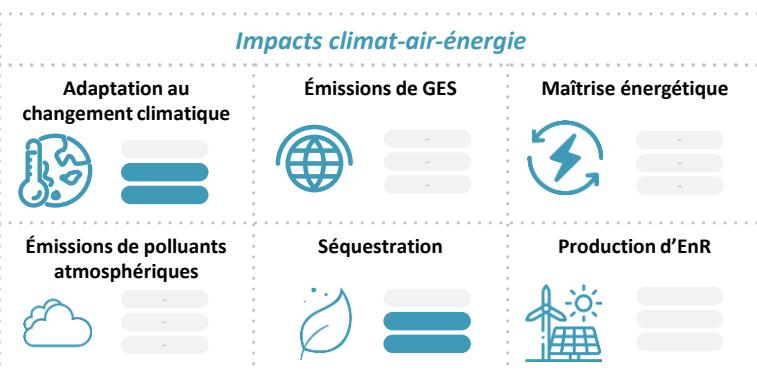
1. Renforcer et développer la trame verte et bleue intégrée dans les PLU lors de leur révision
2. Etudier les possibilités de gestion des espèces exotiques envahissantes
3. Communiquer et sensibiliser sur le morcellement des forêts
4. Dans le cadre d'un ABC intercommunal, inscrire les arbres remarquables et les haies dans les documents d'urbanisme tant qu'éléments du patrimoine naturel à préserver

H2. Mobiliser sur la nature

1. Réaliser des actions de sensibilisation auprès des habitants, des entreprises et des collectivités
2. Créer un groupe forêt rassemblant les propriétaires non soumis à une gestion intégrée pour définir une gestion commune (en lien avec le CRPF et la CASMB).

Préconisations environnementales :

Pas de préconisations particulières



| | | Rôle de la collectivité |
|---|--------------------|--|
|  | Porteur | Pilotage, animation, mobilisation |
|  | Partenaires | - Associations naturalistes (LPO, FNE, CPIE...) - Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) - CRPF - CASMB |
|  | Calendrier | 2025-2028 : 2028-2031 : H1, H2 |
| Moyens | | H1 : 0,4 ETP – 11,5 k€ H2 : 0,1 ETP - ± 3 k€ |
| Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer | | Ressources et outils de l'OFB pour la mise en place d'un ABC, ressources documentaires du centre de ressource de la trame verte et bleue, centre de ressources des espèces exotiques envahissantes (CRD-EEE) |

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de PLU modifiés en faveur de la TVB et de la protection des habitats
- Nombre ABC mis en œuvre dans les communes
- Nombre de sensibilisations réalisées auprès des entreprises et des collectivités
- Groupe forêt créé

Objectifs fixés

- Réduction des obstacles à la cohérence écologique
- Développement d'espaces naturels favorables aux déplacements
- Amélioration de la connaissance locale en matière de biodiversité
- Actions de sensibilisations

Rappes des grands principes



Les principaux résultats du diagnostic

Tertiaire :

- 6% hors Ferropem
- 3% hors Ferropem

Le tertiaire concentre le principal des emplois (68%) dans le tertiaire et les services. Le tissu économique est principalement composé de petites entreprises dans le secteur du BTP et du commerce, mais est surtout représenté par des services publics en santé, social, éducation et administratif.



Les objectifs fixés

| Indicateurs | Objectifs 2030 |
|------------------------|----------------|
| Emissions de GES | -37% |
| Consommation d'énergie | -20% |

Le secteur économique s'implique dans la sobriété et l'efficacité énergétique des pratiques pour s'inscrire dans un socle de transition écologique commun et partagé à l'ensemble du territoire



Les actions définies :

I. Impliquer les entreprises dans la transition écologique et valoriser les savoirs faire locaux

- | | |
|----|---|
| I1 | Mobiliser les entreprises |
| I2 | Encourager la rénovation dans le tertiaire |
| I3 | Favoriser l'installation d'entreprises du secteur de la transition écologique |
| I4 | Valoriser les savoir-faire locaux |

J. Créer une dynamique de sobriété pour l'utilisation de ressources

- | | |
|----|--|
| J1 | Réduire les déchets |
| J2 | Développer une économie circulaire au sein du territoire |
| J3 | Réduire l'énergie consommée par l'éclairage artificiel |

Rappels des grands principes



Les principaux résultats du diagnostic

- 55% de la consommation d'énergie
- 67% des émissions de gaz à effet de serre
- 54% des émissions de NOx et 98% des émissions de SOx

La commune d'Anglefort comporte une industrie particulièrement consommatrice d'électricité, émettrice de gaz à effet de serre et de polluants.



Les objectifs fixés

| Indicateurs | Objectifs 2030 |
|------------------------|----------------|
| Emissions de GES | -57% |
| Consommation d'énergie | -5% |
| NOx | -69% |
| SOx | -77% |

Le secteur économique s'implique dans la sobriété et l'efficacité énergétique des pratiques pour s'inscrire dans un socle de transition écologique commun et partagé à l'ensemble du territoire



Les actions définies :

I. Impliquer les entreprises dans la transition écologique et valoriser les savoirs faire locaux

- I1 Mobiliser les entreprises
- I2 Encourager la rénovation dans le tertiaire
- I3 Favoriser l'installation d'entreprises du secteur de la transition écologique
- I4 Valoriser les savoir-faire locaux

J. Créer une dynamique de sobriété pour l'utilisation de ressources

- J1 Réduire les déchets
- J2 Développer une économie circulaire au sein du territoire
- J3 Réduire l'énergie consommée par l'éclairage artificiel

I. Impliquer les entreprises dans la transition écologique et valoriser l'économie locale

I1. Mobiliser les entreprises

1. Sensibiliser les acteurs économiques aux démarches de sobriété et les accompagner
2. Créer et diffuser une charte des bonnes pratiques éco-responsables
3. Appliquer la stratégie de transition de Ferropem

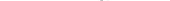


I2. Encourager la rénovation dans le tertiaire

1. Inciter les entreprises à réaliser des diagnostics énergétiques et la réalisation de rénovation des bâtiments en lien avec le décret tertiaire

I3. Favoriser l'installation d'entreprises du secteur de la transition écologique

1. Recenser les filières existantes et évaluer les potentiels d'installation



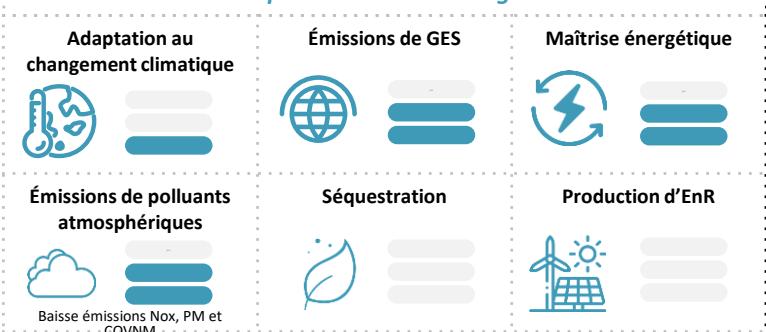
I4. Valoriser les savoir-faire locaux

1. Actualiser l'annuaire de l'offre locale (producteurs, artisans de la rénovation, entreprises de la filière bois...)
2. Renforcer le réseau d'acteurs économiques locaux (portrait d'entreprises, relais des offres d'emploi, visite d'entreprises, atelier Rez'up ...)



Préconisations environnementales : Sensibiliser via une plaquette sur la bonne gestion de la faune urbaine lors des travaux de rénovation, créer une charte faibles nuisances fixant des objectifs environnementaux (diagnostic écologique avant travaux, création d'habitats favorables à la faune urbaine...) à faire signer à l'ensemble des parties prenantes, sensibiliser aux bons comportements d'utilisation du chauffage et à la circulation de l'air intérieur. Communiquer sur les questions de gestion et de valorisation de déchets issus de la rénovation, questionner l'intégration paysagère.

Impacts climat-air-énergie



Porteur

- CCUR
- Communes
- CCI, CMA
- Ferropem



Rôle de la collectivité

Animation, suivi, et mobilisation

Partenaires

- CCI
- CMA
- Association ASDER

Calendrier

2025-2028 : I1, I4
2028-2031 : I2, I3

Moyens

I1 : 0,3 ETP - ± 15,5 k€
I2 : 0,1 ETP - ± 1,5 k€
I3 : 0,2 ETP - ± 5,5 k€
I4 : 0,2 ETP - ± 9 k€

Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Annuaire de l'offre locale des communes

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès des acteurs économiques
- Nombre de signataires de la charte de bonnes pratiques éco-responsables
- Nombre de diagnostics énergétiques réalisés
- Nombre d'entreprises du secteur de la transition installées sur le territoire
- Nombre d'actions de renforcement du réseau d'acteurs économiques réalisées

Objectifs fixés

- Mobiliser au moins 10% des entreprises
- 25% des bâtiments tertiaires sont rénovés
- 25% des bâtiments tertiaires ont supprimé les chauffages au fioul
- 1 réseau d'acteurs locaux est identifié et actif

J. Créer une dynamique de sobriété pour l'utilisation de ressources

J1. Réduire les déchets

1. Sensibiliser le public (consommation avec moins d'emballages, tri sélectif, compostage...) en associant les mairies
2. Mettre en place une vente de composteurs et des composteurs partagés
3. Développer les points d'apports volontaires mieux adaptés et centralisés



J2. Développer l'économie circulaire

1. Soutenir l'économie circulaire à travers la commande publique en imposant des critères de marchés
2. Continuer de développer la mutualisation des entreprises (ressources, locaux...)
3. Favoriser l'installation d'entreprises du réemploi sur les ZAC

J3. Réduire l'énergie consommée par l'éclairage artificiel

1. Veiller à l'extinction des enseignes et sensibiliser au respect des réglementations en vigueur en matière d'éclairage (réseaux sociaux, réunions publiques, courrier...)
2. Continuer l'optimisation de l'éclairage public et les extinctions au sein des communes (passage des points lumineux en LED, éclairage intelligent...)

Préconisations environnementales :

Pas de préconisations particulières

Impacts climat-air-énergie



Porteur

- CCUR
- SIVALO-CITEO
- Communes



Rôle de la collectivité

Pilotage, animation, suivi et mobilisation

Partenaires



- CCI
- CMA
- SYANE

Calendrier



- 2025-2028 : J1
2028-2031 : J3
En cours : J2

Moyens

- J1 : 0,2 ETP - ± 12,5 k€
J2 : 0,1 ETP
J3 : 0,1 ETP - ± 3 k€

Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Subventions Fond vert, CEE, Région ou département pour le renouvellement de l'éclairage

Indicateurs suivis annuellement

- Evolution des tonnages et des impacts financiers
- Nombre de structures de réemploi et de recycleries
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation
- Nombre de composteurs installés et vendus
- Nombre de communes pratiquant des extinctions et des diminutions nocturnes
- Nombre de points lumineux rénovés
- Coût annuel de l'éclairage dans les ZAE
- Nombre d'actions de mutualisation accompagnées

Objectifs fixés

- Au moins 1 entreprise dont l'activité principale concerne le réemploi ou l'économie circulaire est installée
- une action de mutualisation est identifiée
- 65% des points lumineux sont rénovés ou font l'objet d'une gestion économe

Rappes des grands principes



Les principaux résultats du diagnostic

- **1 430 GWh** en 2020
- Soit **147%** de l'énergie consommée en 2020



La production d'énergie renouvelable est largement supérieure aux consommations grâce à la présence de plusieurs barrages, impliquant une production d'hydroélectricité à hauteur de 95%.

Le potentiel de développement des autres vecteurs reste intéressant, jusqu'à une multiplication par 10.



Les objectifs fixés

| Indicateurs | Objectifs 2030 |
|--|----------------------------------|
| Hydroélectricité | Maintenir la production actuelle |
| Autres vecteurs d'énergie renouvelable | +30 GWh supplémentaires |

Nous recherchons un développement des EnR qui soit structuré et équilibré, en lien avec nos paysages, qui s'ajoute aux atouts de productions hydro-électriques actuelles pour des retombées directes et locales pour les acteurs du territoire.



Les actions définies :

K. Développer des projets d'envergures

- K1 Encadrer le développement des EnR et améliorer la connaissance locale
- K2 Développer les ombraries sur les parkings
- K3 Accompagner le déploiement de la géothermie



L. Faciliter le déploiement des EnR à l'échelle individuelle

- L1 Valoriser la filière bois
- L2 Accompagner les citoyens et faciliter l'accès à l'installation d'EnR

K. Développer les projets d'envergure

K1. promouvoir le développement des EnR et améliorer la connaissance locale



1. Créer une charte propre à la CCUR pour promouvoir le développement des EnR et étudier la possibilité de la mise en place d'un Schéma Des Energies associés
2. Etudier le potentiel d'agrivoltaïsme
3. Etudier les potentiels de méthanisation et capitaliser les retours d'expérience locaux
4. Prendre en main les sites propices à la production d'EnR à travers l'analyse des zones d'accélération (sans se limiter à se périmètre dans le développement) pour les autres communes qui n'ont pas identifié de ZAER)

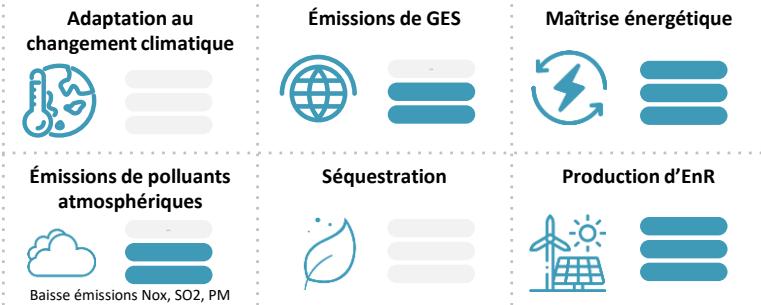
K2. Développer les ombrières sur les parkings

K3. Accompagner le déploiement de la géothermie

1. Favoriser l'installation de centrales villageoises de chaleur intercommunales (identifier les réseaux disponibles, étudier la faisabilité ...)
2. Etudier la possibilité d'utiliser la température du Rhône pour faire de la géothermie

Préconisations environnementales : Préférer l'installation de panneaux photovoltaïques de fabrication européenne. Veiller à l'intégration paysagère des EnR et minimiser aux maximum l'artificialisation des sols en réutilisant au maximum les espaces déjà artificialisés, en réfléchissant aux matériaux utilisés. Prévoir de se référer aux guides sur les bonnes pratiques pour le développement de la méthanisation et anticiper les potentielles pollutions. Bien prendre en compte le cadre réglementaire de l'agrivoltaïsme (surface la surface maximale couverte, rendement de la production agricole, la moyenne des revenus issus de l'agriculture...).

Impacts climat-air-énergie



| | Porteur - CCUR - SYANE - Communes - CNR |
|--|---|
| | Partenaires - Service local de l'énergie de l'association ASDER (transition énergétique) - SYANE - ENEDIS - CASMB |
| | Calendrier 2025-2028 : K1 2028-2031 : K2, K3 |
| | Moyens K1 : 0,4 ETP - ± 55 k€ K2 : 0,1 - ± 1,5 k€ K3 : 0,3 ETP - ± 60 k€ |
| | Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer : Accompagnement ASDER sur le développement des énergies renouvelables ; Fond Chaleur renouvelable |
| Indicateurs suivis annuellement | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes signataires de la charte de développement des EnR - Etudes des potentiels et de faisabilité réalisées - Nombre de parking couverts par des ombrières - Nombre de centrales villageoises installées | |
| Objectifs fixés | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Près de 11 GWh d'énergie renouvelable sont produits en plus sur des projets d'envergures ou collectifs - 10% des parkings de plus de 1500m² sont couvert par des ombrières et 100% des nouveaux parkings construits sont concernés | |

L. Faciliter le déploiement des EnR à l'échelle individuelle

L1. Valoriser la filière bois

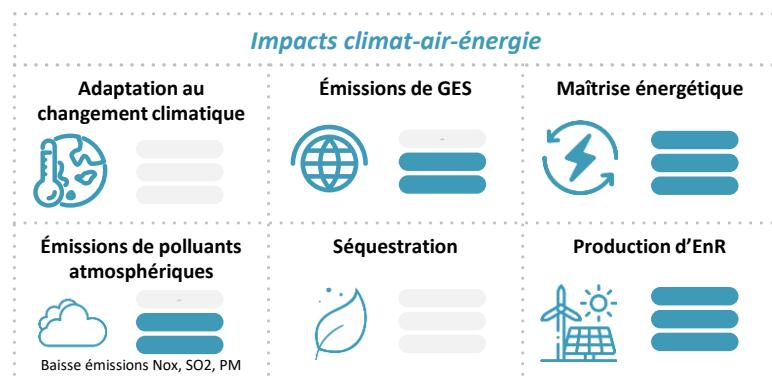
1. Sensibiliser les propriétaires sur les bénéfices de l'exploitation de bois dans une logique durable
2. Valoriser les entreprises d'approvisionnement de bois local (en lien avec action annuaire local)

L2. Accompagner les citoyens et faciliter l'accès à l'installation d'EnR

1. Créer une structure unique d'accompagnement des particuliers dans le développement des EnR chez les particuliers
2. Former et définir des référents EnR dans les communes
3. Valoriser et communiquer sur les subventions de l'Etat et les économies pouvant être réalisées
4. Mettre en œuvre des ateliers d'auto-consommation de panneaux thermiques

Préconisations environnementales :

Pas de préconisations particulières



| Porteur | Rôle de la collectivité |
|--|---|
|  | Pilotage, animation, mobilisation |
|  | Partenaires - Service local de l'énergie de l'association ASDER (transition énergétique) - SYANE - CNPF, ONF |
|  | Calendrier 2025-2028 : 2028-2031 : |
| | Moyens : L1 : 0,2 ETP - ± 2 k€ L2 : 0,2 ETP - ± 23,5 k€ |
|  | Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer : Accompagnement ASDER sur le développement des énergies renouvelables ; |

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de communes ayant défini un référent EnR
- Nombre de particuliers accompagnés dans le développement des EnR
- Nombre de participants aux ateliers d'auto-consommation de panneaux thermiques
- Nombre d'actions de sensibilisation et de valorisation de la filière bois
- Nombre d'actions de communication réalisées sur les énergies renouvelables

Objectifs fixés

- La part de production individuelle de chaleur renouvelable et d'électricité renouvelable augmente de 40% par rapport à l'état initial